

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/071 Paraphe: <i>ES</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/029</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quatorze juin mille seize, à 17h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/06/2016

M. Jean Pol RICHELET est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et Messieurs M. Claude ADAM, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Francis SIGNORET, M. Benoît SINGLIT, M. Jean-Pol RICHELET et M. Gérard SOUDANT.

Représentés : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. Francis SIGNORET et M. Philippe ETIENNE donne pouvoir à M. Yann DUGARD.

OBJET : DEGREVEMENT DU LOYER DU LOGEMENT DE TERRON SUR AISNE

Vu la compétence « Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme annuel » dont un logement à TERRON SUR AISNE ;

Vu la délibération n°DB2015/104 du Conseil communautaire du 15 décembre 2015 déléguant au Bureau communautaire la détermination des montants des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision, modification ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu le bail de location du logement de TERRON SUR AISNE, conclu avec M. et Mme CORNEVIN Pascal ;

Vu la demande de dégrèvement formulée par M. et Mme CORNEVIN Pascal compte tenu de l'absence d'eau chaude pendant une période de 11 jours ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ACCEPTE d'appliquer un dégrèvement d'un montant de 211.64 € sur le prochain loyer de M. et Mme CORNEVIN Pascal, locataires du logement de TERRON SUR AISNE
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
 et de sa publication ou notification le

210616